



Control positif en allemagne

Par **MURPHY68_old**, le **06/11/2007** à **16:57**

Bonjour. Je me suis fais controlé en allemagne avec au taux d'alcoolémie haut dessus du taux légal avec un véhicule de société. Les policiers mon réclamé une caution de 1400 € pour récupérer le véhicule, mais lorsque mon employeur y est allé, ils ont stipuler qu'ils ne pouvaient pas demander la caution car il sagit d'un véhicule de société et donc il a récupéré le véhicule sans caution. Par contre, ils possèdent mon permis de conduire et ont dis qu'ils l'avaient envoyé au prefet en allemagne. Qu'est ce que je risque en sachant qu'ils m'ont déjà signifié oralement une interdiction de circulation en allemagne. Y aura t'il des retomber juridiques en france ou des pertes de points sur mon permis. Merci d'avance